



**INTERCO
JUSTICE**

Pour adhérer à la
CFDT :



 @interco_cfdt

 /intercocfdt

INTERCO.CFDT.FR

Le 03 décembre 2024

CSA du 03 décembre 2024

DECLARATION LIMINAIRE

Ce dernier CSA clôture une année 2024 riche d'événements et de changements pas toujours très heureux.

Nous souhaitons que 2025 ouvre à de nouvelles perspectives et surtout à un renouveau qui permettra, peut-être, de mettre en avant la volonté d'une conjonction positive entre tous les acteurs qui font vivre ce ressort. La récente diffusion du courrier du Directeur des Services Judiciaires nous le laisse espérer et clôt, pour la CFDT, les débats. Nous observons qu'une date a été fixée par le Directeur pour un bilan, il est temps de passer à autre chose. Concernant le dernier article de presse publié hier, nous ne ferons aucun commentaire.

Plus sérieusement et à titre liminaire, la section CFDT de PAPEETE suggère qu'un baromètre social soit mis en œuvre au sein de notre juridiction. Cet indicateur RH mesure le degré de satisfaction des agents à l'égard de leur administration et des conditions de travail qui leur sont offertes. Il doit permettre de donner des informations précises sur le ressenti des fonctionnaires et des contractuels de notre ressort. La section CFDT de PAPEETE souligne qu'un bon climat social est synonyme de performance et d'attractivité. Un questionnaire pratique incluant des sujets sensibles pourrait être renseigné de manière anonyme afin de formaliser la réalité des conditions de travail des agents qui sont souvent jugées à tort comme étant satisfaisantes. L'objectif est de fournir, par semestre, une vue d'ensemble objective et réaliste de la santé sociale de notre juridiction. Cette démarche doit être conduite pour les seuls agents et contractuels.

A titre principal, les travaux conduits sur la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT), pour laquelle la section CFDT de PAPEETE milite depuis l'année 2022, et mis en place par la Directrice de greffe de la Cour d'appel sous le thème du bien-être au travail, sont particulièrement intéressants. En y associant une intervenante extérieure, psychologue du travail, la plus-value est singulièrement saisissante. Cette dernière a permis d'établir un dialogue et des discussions construites entre les différents participants en ouvrant à des débats qui permettent de prendre connaissance d'initiatives concluantes dans certains services mais jamais partagées. En libérant la parole, force est de constater que beaucoup ont à dire pour des débats de qualité. A quand cette transparence dans les AG ?

La section CFDT de PAPEETE rappelle que la note de cadrage de la DSJ du 15 novembre 2024 relative aux agents de prévention ne fait que confirmer ses interpellations lors des précédents CSA du 27 juin et du 04 décembre 2023, en ce sens : la désignation d'un assistant de prévention sur plusieurs sites d'un même arrondissement judiciaire en particulier lorsque ceux-là comprennent des effectifs peu nombreux (3-2 de la circulaire SG du 10 juin 2024).

La section CFDT de PAPEETE souligne que la publication du texte concernant le cadre greffier est effective au journal officiel et félicite ses élus nationaux, Klervia RENAULT, Laurence De SUSANNE et Guillaume GRASSAUD pour leur travail assidu dans un contexte difficile et parfois

tendu. Leur implication va permettre d'entrevoir de nouveaux horizons professionnels pour de nombreux greffiers principaux d'ici et d'ailleurs. La section CFDT de PAPEETE souhaite que les originaires qui remplissent les conditions, puissent accéder à ce nouveau corps en priorité pour y démontrer de leurs compétences. En outre, nous soulignerons et c'est important que ces promotions doivent viser les meilleurs sans népotisme. La promotion de C en greffier est aussi d'actualité, nous souhaitons que des candidatures utiles soient retenues dans le cadre des demandes qui seront transmises par les volontaires : la reconnaissance ne doit pas seulement vivre avec des médailles et de belles paroles.

Beaucoup de remontées sur des incompréhensions de la part des agents qui ne saisissent pas certains positionnements du service administratif régional, notamment dans la gestion administrative des personnels toutes juridictions confondues. Il nous apparaît nécessaire que cette gestion administrative soit efficiente et que la condition de tous soit l'objet d'une attention et d'un suivi précis afin que certains fonctionnaires et contractuels ne se retrouvent pas dans des situations compliquées et/ou ingérables par la suite. L'on parle souvent aux agents de leurs devoirs mais rappelons qu'ils ont aussi des droits.

La CFDT section PAPEETE s'inquiète des conséquences de la grave crise financière et politique qui touche l'hexagone. Personne n'a encore de visibilité sur l'année 2025 mais nous espérons, sans illusion, que les agents de ce Ressort n'auront pas à subir de trop grandes restrictions et que les économies vaudront pour tous.

Enfin, la section CFDT de PAPEETE vous demande de bien vouloir éditer sur le site intranet les procès-verbaux des CSA lorsqu'ils sont finalisés et paraphés. Il nous apparaît comme important que les agents bénéficient de cet affichage. La transparence doit être acquise pour tous et évitera la désinformation ou le travestissement de certaines vérités.

Pour conclure, la section CFDT de PAPEETE souhaite réagir aux projets de réformes qui visent la fonction publique dans son ensemble et pour lesquelles, le ministre de la Fonction publique, de la Simplification et de la Transformation de l'action publique, Guillaume KASBARIAN stigmatise les agents de la fonction publique dans son entier. Nous serions responsables selon lui d'un taux d'absentéisme si fort qu'il en perturbe grandement le fonctionnement des institutions en coulant les finances publiques. A ce ministre, nous rappellerons les déficits chroniques qui touchent les effectifs dans notre et dans les autres ministères. Si le Ressort de PAPEETE a le bonheur du surnombre (?), il n'en est pas de même ailleurs. La santé est un sujet sérieux et être malade reste une fatalité qui peut toucher n'importe lequel d'entre nous. Punir la maladie financièrement n'est pas très glorieux mais il est vrai que les « petites mains » que nous sommes, ne méritent aucune considération et qu'elles sont idéalement des coupables dans le contexte actuel. Enfin arrêtons de comparer en les opposant un peu plus chaque jour qui passe, le service public et le secteur privé qui n'ont rien mais strictement rien à voir. Le prochain ministre en charge de la fonction publique devra y réfléchir sérieusement avant d'agir.

Les élu.es CFDT de la section PAPEETE